

Pourquoi pas vous ?

Après un petit moment creux l'an dernier, j'ai eu besoin de trouver en urgence un complément de revenus. Je me suis tournée vers les sites de recrutement pour me trouver une activité complémentaire.

Après avoir postulé à quelques colonies de vacances, que le profil d'enseignant intéresse (<http://www.jobanim.com/>), je me suis tournée vers les séjours linguistiques.

Plusieurs agences officient sur le marché. On peut parler de CLC, EF Éducation, Nacel, etc.



Le recrutement :

Concrètement tous ces sites proposent une page de recrutement sur le site Internet. Une lettre de motivation et un CV suffisent. Pour les collègues sans CV, je vous invite à remplir les rubriques de l'onglet CV sur Iprof et 5 minutes plus tard vous n'aurez plus qu'à télécharger un beau CV déjà mis en page.

Les entreprises vous contactent ensuite pour mener un entretien d'embauche. Elles recherchent activement les profils d'enseignants. J'en ai passé un auprès d'EF Éducation. Une fois la présélection passée, il faut se rendre à un entretien à Paris. Les questions portent sur notre cursus, sur notre capacité à gérer un groupe. L'entretien ne dure pas très

longtemps. L'an dernier j'ai été mise sur liste d'attente pour l'Espagne mais j'aurais pu partir en Angleterre sans problème, il restait de nombreuses places vacantes. Je suis finalement partie avec CLC après un entretien d'embauche réussi assez court par téléphone. Pour les enseignants de langue, l'entretien est rapide. Pour les autres il se fait en langue étrangère afin de valider un niveau correct.

La formation :

Je suis assez admirative de la formation mise en place par l'entreprise : une formation en ligne avec QCM et une formation de 3 h en présentiel proposée dans 5 villes de France. Tout y est expliqué très précisément.

Quand je suis entrée dans l'Éducation nationale, j'ai eu l'impression d'être lâchée sans filet. Ici, je savais dès le départ quelles réactions l'entreprise attendait de moi selon les cas de figure.

Sur place :

Ce « travail » est en réalité assez agréable. La société emploie 1200 accompagnateurs dont 600 reviennent plusieurs années consécutives. Les jeunes sont en école le matin. À ce moment-là, l'équipe d'encadrement reste à l'école en cas de pépin dans une classe et peut effectuer un roulement avec les jours de congé. L'après-midi est dédiée aux activités de loisirs, plage, visites, voile, tennis, etc.

Le soir les jeunes sont en famille, les accompagnants aussi.

L'intérêt de partir l'été :

- Tout d'abord **l'aspect financier** bien entendu. Certes, pour 15 jours le salaire est peu élevé (entre 270 euros et 400 euros net selon le poste) mais ce sont deux semaines sans frais de nourriture, d'essence, de consommation d'eau et d'électricité chez soi. De plus, les visites et activités sont bien entendu gratuites pour les accompagnants.

- **Découvrir** de nouvelles destinations. Ces sociétés proposent beaucoup de destinations : l'occasion de découvrir de nouvelles régions, de voyager sans avoir à déboursier d'argent.

- **Se perfectionner** : pas besoin d'être bilingue, un bon niveau de langue suffit, l'occasion de se rafraîchir la mémoire ou de se perfectionner avec un hébergement en famille.

- **Amplifier son champ de compétences.** Avec l'évolution prévisible des métiers, il se peut que nous soyons un jour contraints de justifier de compétences autres. Toute nouvelle expérience peut être bonne à prendre.

- **Mettre ou garder un pied dans le privé.** Il est intéressant de comparer les deux régimes et de constater les avantages des deux statuts. Pour le privé, je note une bonne reconnaissance de l'employeur. Je sais avoir été bien évaluée l'an dernier, j'ai cette année obtenu mon premier vœu en termes de destination.

Est-ce trop tard pour cette année ?

Pour l'Espagne et ce quelle que soit l'entreprise, oui. Mais la mise sur liste d'attente peut être une bonne opportunité si vous êtes flexible (5 offres de dernière minute m'ont été faites l'été dernier).

Pour des destinations anglophones, non ! Foncez, il reste de nombreuses places vacantes pour cet été !

Une chronique de Valentine Marie

Commentaires: <http://www.lepetitjournaldesprofs.com/blog/2017/06/28/prof-et-job-dete/>